



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 7065

Texte de la question

M. Jean-Claude Buisine attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les conséquences en zones rurales du lynchage organisé autour de l'éducation nationale ces dix dernières années. Dans la circonscription de la Somme, les écoles primaires ne comptent que des classes à plusieurs niveaux et sont surchargées (30 élèves et parfois plus). De là, les enseignants ne sont même plus en mesure de suivre avec attention le travail de chaque écolier, de les faire progresser individuellement et, pire, de leur inculquer avec rigueur et pédagogie les bases du savoir : la lecture et l'écriture. Désormais, les enfants rentrent chez eux avec des fautes dans leurs cahiers et, si les parents ne prennent pas le temps de leur consacrer une heure chaque soir, leurs enfants tomberont dans leurs erreurs. Il y a une autre conséquence de cette désorganisation totale effectuée par le gouvernement précédent. Fermeture des lycées publics, généraux ou professionnels, portes closes, standard téléphonique sonnant dans le vide, aucun membre du personnel administratif et aucun responsable de l'établissement n'est joignable. Ce constat est d'autant plus alarmant qu'à peine six semaines après la rentrée scolaire, de nombreux parents sont à la recherche d'informations. Par ailleurs, des mineurs diplômés d'un CAP ou d'un BEP et dont la conduite est irréprochable sont dans l'incapacité de poursuivre leurs études en bac professionnel, faute de place dans les établissements situés dans un rayon de 100 km de leur lieu de vie. Par conséquent, il lui demande quelles solutions il compte apporter pour permettre aux étudiants en contrat de professionnalisation de trouver un employeur en zone rurale et, ainsi, de réaliser leur projet de vie active.

Texte de la réponse

La qualité du suivi des élèves, le temps que l'on peut leur consacrer en classe en mettant en oeuvre un enseignement différencié, la promesse pour chaque jeune du département de la Somme de pouvoir suivre une voie choisie dans le cadre de l'orientation, sont autant de facteurs de réussite scolaire et d'insertion professionnelle. Le nombre d'élèves par classe, notamment dans le premier degré, la qualité de l'organisation des niveaux dans le contexte pédagogique de l'école, sont des éléments susceptibles d'influencer le cursus scolaire. De multiples expérimentations ont pu montrer que la variation des effectifs d'élèves au sein d'une classe et la composition de cette classe en multiples niveaux ne sont pas les facteurs les plus déterminants de la réussite de chacun, y compris en cours préparatoire. Néanmoins, la qualité de l'encadrement pédagogique et l'aide apportée à chaque enfant sont des éléments majeurs de sa réussite dans le parcours scolaire. Convaincu de cette nécessité, le Gouvernement a décidé de créer 60 000 postes supplémentaires au cours du quinquennat. A l'école primaire, les dispositifs d'aide en classe et hors la classe dont bénéficient en priorité les élèves les plus fragiles par exemple, depuis la rentrée 2013-2014 (le dispositif « Plus de maîtres que de classes » ou la scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les zones les plus défavorisées), sont autant d'outils pertinents pour remédier aux difficultés et développer chez tous la maîtrise de la langue. De plus, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, dont le contenu a été proposé par le Conseil supérieur des programmes, place la connaissance de la langue française, langue de scolarisation, comme compétence majeure de l'apprentissage. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation

pour la refondation de l'école de la République favorise la mise en oeuvre de l'enseignement des fondamentaux afin d'aider tous les élèves à progresser dans de meilleures conditions. Afin d'améliorer la transition entre le collège et le lycée, les processus d'orientation seront revisités pour faciliter la construction de parcours individuels d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel. L'orientation, notamment en fin de classe de troisième, devra être améliorée pour n'être plus vécue comme une orientation subie mais comme un choix réfléchi et assumé. La possibilité de laisser aux parents le choix de la voie d'orientation en fin de classe de troisième est expérimentée dans quelques académies depuis la rentrée 2013. Concernant l'offre de formation professionnelle initiale, la carte des formations professionnelles est arrêtée conjointement par le président du conseil régional, le recteur de l'académie d'Amiens et la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à l'issue d'une expertise partagée et d'une concertation entre tous les acteurs, dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations professionnelles (CPRDFP), signé le 2 décembre 2011. C'est dans ce cadre qu'ont été fixés les grands axes de la carte des formations, en particulier : la rationalisation et la diversification de l'offre de formation en cohérence avec le potentiel économique régional et la demande sociale ; la recherche de complémentarité entre les formations professionnelles initiales (scolaire et apprentissage) et la formation continue ; l'amélioration de la qualité de l'offre de formation avec le développement de dispositifs expérimentaux et innovants (pôles d'excellence). Les aménagements réalisés sur la carte des formations à partir de la rentrée 2012 correspondent à une phase d'ajustements tant par rapport aux besoins identifiés que par rapport aux sections à faible effectif entraînant de ce fait des fermetures ou par rapport aux capacités d'accueil. Ainsi, trois baccalauréats professionnels ont été ouverts, dans les spécialités suivantes : prévention sécurité (2 divisions soit une capacité d'accueil de 51 élèves) ; accueil Relation Usagers ; maintenance des matériels travaux publics, manutention. Parallèlement, ont été fermées : trois spécialités de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) industriels pour lesquels aucune inscription n'a été enregistrée (au total, 1,5 division soit 45 places) ; quatre spécialités de baccalauréats professionnels (2,5 divisions soit 58 places) dont l'un (spécialité : poissonnier écailleur traiteur) a été fermé faute d'élèves depuis 2 ans. Pour le département de la Somme, deux spécialités de baccalauréats professionnels ont été ouvertes : sécurité prévention au lycée professionnel Romain Rolland à Amiens ; maintenance des matériels : travaux publics manutention au lycée Pierre Mendès France à Péronne. Par ailleurs, l'école s'adresse désormais aussi aux parents rencontrant des difficultés dans la maîtrise des compétences de base avec le développement des « Actions éducatives familiales », déjà bien implantées en Picardie, et la mise à disposition dans les écoles et établissements de la « Mallette des parents », pour les familles des élèves de cours préparatoire (CP), de classe de sixième ordinaire et de section d'enseignement général professionnel adapté (SEGPA). De nouvelles pistes sont exploitées dans le domaine du numérique, qui peut apporter des solutions alternatives à la réconciliation avec l'écrit pour ceux qui s'en sont éloignés. C'est également une piste de travail à développer pour tous dans le cadre des Espaces Numériques de Travail (ENT). La formation des enseignants doit tenir également compte d'une meilleure connaissance du repérage des difficultés et des aides les plus appropriées pour améliorer la réussite des élèves. Dans cette perspective, les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) ont vu le jour depuis la rentrée scolaire 2013-2014 et apportent de nouveaux contenus d'enseignement sur les questions d'aide à l'orientation, notamment. La réussite scolaire et professionnelle de tous est un enjeu plus crucial que jamais, ainsi que l'a réaffirmé le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Buisine](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7065

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5664

Réponse publiée au JO le : [23 septembre 2014](#), page 8077